



RETRAIT PERMIS D'AMENAGER
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 13/08/2025	
Par :	Madame RAMTOHUL Marie
Demeurant :	12 La Ville Quartier - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS SUR MER
Sur un terrain sis :	12 La Ville Quartier - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS SUR MER
Cadastré :	209 C 1013
Nature des Travaux :	Installation d'un portail

N° PA 022 209 25 00003

Le Maire de Beaussais-sur-Mer

Vu le permis d'aménager PA 022 209 25 00003 présenté le 13/08/2025 par Madame RAMTOHUL Marie demeurant 12 La Ville Quartier - Ploubalay, BEAUSSAIS SUR MER (22650) pour l'installation d'un portail situé 12 La Ville Quartier - Ploubalay, BEAUSSAIS SUR MER (22650), ayant pour référence cadastrale 209 C 1013 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 14/08/2025 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours d'instruction ;

ARRETE

Article 1 : Le présent permis d'aménager est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 26/08/2025

Le Maire, Eugène CARO